

Marché de l'artisanat et de la bière du DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 à Saint Martin Lestra - Organisé par le Comité des Fêtes

Article 1 - Organisation générale

Le Marché de l'artisanat et de la bière est organisé par le Comité des Fêtes de Saint Martin Lestra et se déroule au cœur même du village. L'organisateur se réserve le droit, en cas de non-respect du présent règlement, d'expulser l'exposant sans préavis ni remboursement.

Ce marché est exclusivement réservé aux producteurs, artisans créateurs et artistes. Aucun revendeur ne sera accepté.

Seules les catégories d'objets proposées au moment de l'inscription seront retenues lors de l'installation. Nous nous réservons le droit de faire enlever du stand de l'exposant tout objet non listé sur le bulletin d'inscription.

L'installation des stands se fera le dimanche 6 octobre 2024 à partir de 6h30. L'exposant devra se soucier de l'harmonie de son stand (couleurs, densité d'exposition...). Les barnums et auvents devront être positionnés à l'aplomb de la chaussée, ne pas gêner le passage de la clientèle, être prévus pour résister au mauvais temps.

Le démontage pourra débuter le dimanche 6 octobre à partir de 18h00.

Les horaires d'ouverture au public sont : 08h à 20h.

L'emplacement est **GRATUIT**, un chèque de caution de 50€ est à transmettre lors de l'inscription (ce chèque vous sera restitué lors de votre arrivée le jour du marché). Les emplacements sous chapiteau ou en salle, seront facturés 10€ (chèque à joindre à l'inscription). Un chèque de caution pourra vous être demandé en cas de prêt de matériel (tables ou bancs)

En cas de demande d'un raccordement électrique, il est nécessaire de prévoir des rallonges et des multiprises.

Article 2 - Conditions générales de participation et d'admission au marché

L'organisation et l'agencement du marché étant prévu à l'avance, l'inscription doit être réceptionnée avant le 27 septembre au soir.

Toute réservation vaut acceptation du présent règlement.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés. Toute modification ne peut être effectuée qu'avec l'accord des organisateurs.

L'emplacement n'a pas de taille prédéfinie. Nous nous réservons le droit de vous contacter pour définir la taille consentie. Des tables et des bancs peuvent être fournis dans la limite des disponibilités. Des emplacements sous chapiteaux, mais sans véhicule directement à proximité, sont prévus dans la limite des disponibilités et avec un complément de 10€.

L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement le type de stand et les dimensions indiquées dans la demande d'inscription. A défaut, il risque de se voir déplacé ou refusé.

Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément des organisateurs qui pourront d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas

de gêne.

Nous rappelons que les produits alimentaires sont soumis au Code de la Consommation, se référer à l'article R112-9.

Afin d'assurer une bonne entente, il est demandé à chaque exposant de ne pas obstruer les allées et de ne pas gêner son voisin.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans les poubelles mises à leur disposition.

Le Comité des fêtes souhaite que ce marché soit également une animation culturelle pour les visiteurs et donc un programme d'animations sera établi. Les artistes étant susceptibles de proposer une animation doivent nous contacter pour discuter des modalités.

Article 3 : Obligations et droits des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (la caution sera alors restituée dans son intégralité). Les organisateurs établissent le plan de la manifestation et répartissent les emplacements selon les critères exprimés sur la demande, à savoir : la nature des articles et le type de stand et dimensions.

Ils se réservent le droit de modifier s'ils le jugent utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Les organisateurs sont exonérés de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, incendie, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.

Le Comité des fêtes décline toute responsabilité concernant les détériorations, vols, incendies, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter

Comité des fêtes de Saint Martin Lestra

Mairie - Place de l'église

42110 SAINT MARTIN LESTRA

Président : VINCENT Tanguy - Tel : 06 25 14 87 51

Email : cdf.lestra@gmail.com site : <https://www.facebook.com/cdflestra.cdflestra.1>



Bulletin d'inscription
Marché de l'artisanat et de la bière de
SAINT MARTIN LESTRA
Le 6 octobre 2024 – Centre du village



Nom – Prénom : _____

Raison Sociale : _____

Registre du commerce ou des métiers de : _____ n° : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ et mobile : _____

Email (obligatoire) : _____

Détail des objets exposés et vendus :

Besoin d'électricité Non Oui

Emplacement sous chapiteau ou en salle Non Oui (places limitées avec **supplément de 10 €** et sans véhicule à proximité)

Souhaite présenter une animation Non Oui (si oui, nous contacter*)

Besoin de table(s) et/ou banc Non Oui nombre :

Largeur linéaire de stand _____ m et profondeur souhaitée _____ m.

Je soussigné(e)

- atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les conditions
- atteste être artisan créateur et ne pas revendre d'objets d'un fournisseur.
- avoir joint un chèque de caution de 50€ à l'ordre du « comité des fêtes de St Martin Lestra »
- avoir joint un chèque de 10€ si emplacement sous chapiteau ou en salle.
- avoir joint une **attestation de « responsabilité civile »**
- avoir joint une **copie de carte d'identité**

A _____ Le _____ signature :

Signature (Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Pour Valider votre inscription merci de retourner le bulletin accompagné du règlement et des documents à :

Comité des fêtes - Mairie - place de l'église - 42110 SAINT MARTIN LESTRA.

*Contact : VINCENT Tanguy / cdf.lestra@gmail.com / 06 25 14 87 51